N° compteur.:

organisme de contrôle

DISTRIBUTEUR	PV vµ		
Nom	(1) 22/101-60		
Date			
Signature			



## PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE **ELECTRIQUE** DE CHANTIER - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Index II: ..

	examen de conformité avant mise en service	/ Visite de controle		
suivant :	RGIE art. 86 / RGIE art. 87 / RGIE art. 270	/ RGIE art. 271 / RGIE art. 2	76 / RGIE art, 276bis /	
Complément au rapp	ort n°		ui liber	
Type d'installation :	Nouvelle / Extension / Modification Modification de tension d'alimentation / Transf		/ Renforcement / Scission du Co	omptage
Type de locaux :		01	M + 1 6 101	-720
Lieu d'inspection :	Can Tage 94	5 Denal	alur 2'92 134	167
	100 Sept. 170 Sept. 180 Se	NON	150 07	P.T.
1010101			(1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)	8 W
	5 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10			1 2 1
TVA	carte ID:	Délivré à :	2 12 17 2 19 12 13 1 13 12 1 1 1 1 1 12 13 12 1 9 1	1 5 5
Inspecteur:	a Lohan	Date d'inspection :	22 19 2919	A 2.11
DESCRIPTION		MA163	A Line bank of the	
Tension de service :	1 x 230 V 3 x 280 V 3N 400V + N Protect			
Protection principale:	[[18] [[1] [1] [[1] [[1] [1] [[1] [1] [1] [1	「 1 日 1 日 1 日 1 日 1 日 1 日 1 日 1 日 1 日 1		
12 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	ffret de répartition : type de câble :	18 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12	한 [뉴티 우리] 전기 전기 전기 전기 없이 있다. 186기 전기 전기 시간 이번 환경 보고 있었다. 그 아니다	1
Câble de raccordeme	[2018년 대 1일 : 10 : 10 : 10 : 10 : 10 : 10 : 10 :	가는 사람들이 있는 것이 없는 사람들이 되었다면 하는 것이 없는 것이다면 없는 것이 없는 것이었다면 없어요.	s:diamètre:	Contract of the contract of th
	ordement souterrain au réseau aérien / Résea			
	ype : boucle / barres / piquets / conducteurs h			
				0.14201
Interrupteur différentie	el: Général:			27.mA
	Fonctionnement bouton d'essai: en ordre	e – pas en ordre Contrôle bou	cle de défaut: en ordre – pas en ordre	
Installation exécutée d	conformément aux schémas: oui-non	T T E	tat du matériel électrique: en ordre - pa	as en ordre
· Landard Control of the Control of				
Protection contre les d	chocs électriques: contact direct: en ordre - pa	is en ordre	contact indirect: en ordre - pa	is en ordre
	chocs électriques: contact direct: en ordre - pa on équipotentiel: en ordre - pas en ordre	s en ordre	contact indirect: en ordre - pa Matériel fixe et mobile: en ordre – pa	/
Continuité PE- et liais		s en ordre	Life.	/
Continuité PE- et liais Description : voir les s	on équipotentiel: en ordre - pas en ordre chémas en annexe – appareils	10 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Matériel fixe et mobile: en ordre – pa	en ordre
Continuité PE- et liais Description : voir les s	on équipotentiel: en ordre - pas en ordre chémas en annexe – appareils	or spr	Matériel fixe et mobile: en ordre – pa	en ordre
Continuité PE- et liais Description : voir les s	on équipotentiel: en ordre - pas en ordre chémas en annexe – appareils	or spr	Matériel fixe et mobile: en ordre – pa	en ordre
Continuité PE- et liais Description : voir les s	on équipotentiel: en ordre - pas en ordre chémas en annexe – appareils	os spr	Matériel fixe et mobile: en ordre – pa	en ordre
Continuité PE- et liais Description : voir les s	on équipotentiel: en ordre - pas en ordre chémas en annexe – appareils	os spr	Matériel fixe et mobile: en ordre – pa	en ordre
Continuité PE- et liais Description : voir les s	on équipotentiel: en ordre - pas en ordre chémas en annexe – appareils	ou she	Matériel fixe et mobile: en ordre – pa	en ordre
Continuité PE- et liais Description : voir les s  DETERMINAT	on équipotentiel: en ordre - pas en ordre chémas en annexe – appareils IONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Le	s numéros réfèrent au infraction	Matériel fixe et mobile: en ordre – pa	en ordre
Continuité PE- et liais Description : voir les s  DETERMINAT N   La liaison équipo	on équipotentiel: en ordre - pas en ordre chémas en annexe – appareils	s numéros réfèrent au infractione sont pas encore raccordées	Matériel fixe et mobile: en ordre – pa	en ordre
Continuité PE- et liais Description : voir les s  DETERMINAT N   La liaison équipo N   La salle de bains	on équipotentiel: en ordre - pas en ordre chémas en annexe – appareils  IONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Le otentielle principale et supplémentaire n'est / r	s numéros réfèrent au infractione sont pas encore raccordées	Matériel fixe et mobile: en ordre – pa	en ordre
Determination   Continuité PE- et liais   Description : voir les s	on équipotentiel: en ordre - pas en ordre chémas en annexe – appareils  IONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Le otentielle principale et supplémentaire n'est / r	s numéros réfèrent au infractione sont pas encore raccordées	Matériel fixe et mobile: en ordre – pa	en ordre
DETERMINAT  N La liaison équipo  N La salle de bains	on équipotentiel: en ordre - pas en ordre chémas en annexe – appareils  IONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Le otentielle principale et supplémentaire n'est / r	s numéros réfèrent au infractione sont pas encore raccordées	Matériel fixe et mobile: en ordre – pa	en ordre
Description : voir les s  Description : voir les s  DETERMINAT  N	on équipotentiel: en ordre - pas en ordre chémas en annexe – appareils  IONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Le otentielle principale et supplémentaire n'est / r	s numéros réfèrent au infractione sont pas encore raccordées	Matériel fixe et mobile: en ordre – pa	en ordre
Description : voir les s  Description : voir les s  DETERMINAT  N   La liaison équipo  N   La salle de bains	on équipotentiel: en ordre - pas en ordre chémas en annexe – appareils  IONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Le otentielle principale et supplémentaire n'est / r	s numéros réfèrent au infractione sont pas encore raccordées	Matériel fixe et mobile: en ordre – pa	en ordre
DETERMINAT  N   La liaison équipo  N   La salle de bains	on équipotentiel: en ordre - pas en ordre chémas en annexe – appareils  IONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Le otentielle principale et supplémentaire n'est / r	s numéros réfèrent au infractione sont pas encore raccordées	Matériel fixe et mobile: en ordre – pa	en ordre
Description : voir les s  Description : voir les s  DETERMINAT  N   La liaison équipo  N   La salle de bains	on équipotentiel: en ordre - pas en ordre chémas en annexe – appareils  IONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Le otentielle principale et supplémentaire n'est / r	s numéros réfèrent au infractione sont pas encore raccordées	Matériel fixe et mobile: en ordre – pa	en ordre
DETERMINAT  N   La liaison équipo  N   La salle de bains	on équipotentiel: en ordre - pas en ordre chémas en annexe – appareils  IONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Le otentielle principale et supplémentaire n'est / r	s numéros réfèrent au infractione sont pas encore raccordées	Matériel fixe et mobile: en ordre – pa	en ordre
Description : voir les s  Description : voir les s  DETERMINAT  N   La liaison équipo  N   La salle de bains	on équipotentiel: en ordre - pas en ordre chémas en annexe – appareils  IONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Le otentielle principale et supplémentaire n'est / r	s numéros réfèrent au infractione sont pas encore raccordées	Matériel fixe et mobile: en ordre – pa	en ordre
Description : voir les s  Description : voir les s  DETERMINAT  N   La liaison équipo  N   La salle de bains	on équipotentiel: en ordre - pas en ordre chémas en annexe – appareils  IONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Le otentielle principale et supplémentaire n'est / r	s numéros réfèrent au infractione sont pas encore raccordées	Matériel fixe et mobile: en ordre – pa	en ordre
Description : voir les s  Description : voir les s  DETERMINAT  N   La liaison équipo  N   La salle de bains	DONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Le otentielle principale et supplémentaire n'est / r s - le(s) compteur(s) d'eau, - de gaz, - le chau	s numéros réfèrent au infractione sont pas encore raccordées	Matériel fixe et mobile: en ordre – pa	en ordre

L'installation est conforme / n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE. L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d' OCB.

Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été signés pour approbation.

La visite de contrôle prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date. L'installationpeut / ne peut pas être mise en service / ne peut rester en service qu'à condition de rémédier sans délais aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Pour le directeur, l'inspecteur